

# LES ÉGLISES CONSTRUITES EN CAMARGUE AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE

Issu d'une noble famille d'Aquitaine, ancien évêque de Bazas, Monseigneur Jean Jaubert de Barrault fut choisi en 1630 pour succéder à Mgr du Laurens sur le siège archiépiscopal d'Arles. En 1635, le nouvel archevêque s'attacha à régler une affaire laissée en suspens par son prédécesseur : celle des mesures qu'il convenait de prendre, à la suite d'un arrêt du Parlement de Provence, pour mettre fin à l'état alarmant de déchristianisation dans lequel se trouvait, faute d'églises et de prêtres, ce vaste territoire qu'on appelait alors "l'Isle de Camargue"».

Au mois de janvier 1635, après une première conférence tenue à Paris au mois de septembre précédent, Mgr de Barrault confiait à un membre de la Communauté parisienne de Saint-Nicolas du Chardonnet, sise au faubourg St-Germain, le soin de faire une enquête sur la vie religieuse en Camargue. Le procès-verbal de ce rapport, dont Fernand Benoit n'a donné qu'un court extrait, fidèlement repris par tous les historiens locaux<sup>1</sup>, mérite à mon avis d'être publié in-extenso car il constitue, au même titre que La Provence louée de Quiqueran de Beaujeu, un témoignage du plus haut intérêt sur les dures conditions de vie qui régnaient en Camargue au début du XVII<sup>e</sup> siècle.

Voici ce document tel qu'il figure dans un manuscrit de la bibliothèque municipale d'Arles<sup>2</sup>.

---

1 F. Benoit. La Camargue 2<sup>e</sup> éd. Paris. 1961 p. 15

2 Bibl. Municipale d'Arles. Manuscrit 151 folios 251 à 258. Plan folios 248 à 250, reproduit par F. Benoit Op. cit. p. 23

## « Description de l'Isle de Camargue »

« Cette isle est bordée dun bout et des deux costés de la Rivière du Rosne et de la ville d'Arles et de l'autre bout de la Mer. Elle contient sept lieues de long et trois quatre ou cinq de large ou il ny a déglise ny de prêtres sinon la chapelle de Ste-Cécile ou l'on dit messe le long de l'an es festes et dimanches, celle de Saint-Michel ou l'on dit messe es festes et dimanches, quelques nobles qui ont chapelle privée et qui parfois quand ils y sont y font dire messe ; le prieuré du Baron ou il y a un vicairé, et une église au bord de la mer ou sont les reliques de Ste Marie Jacobi et Salomé, il y a une paroisse et un village.

Les prêtres qui font dire des messes les dimanches y font un prône bien petit pour annoncer les jeunes et festes, quelques maîtres font travailler leurs serviteurs en telles festes et quand quelque serviteur scait quil est feste il est lache au travail et murmure voulant ne rien faire en tel jour. Cette isle est pleine de terres et métairies comme lestang de Mr de Compaing (en note : Mr Compaing Sr de Lestang, secrétaire du Roy étoit un des amis particuliers de Mr Bourdoise et un protecteur et bienfaiteur de sa communauté de St Nicolas du Chardonnet) il ny a aucunes autres maisons que telles métairies pas un seul artisan ni marchand ni vendeur ny un seul pauvre homme, il ny a que les serviteurs et domestiques des Maiteries ; comme a l'estang chacun fait les provisions en arles de ce quil a besoin pain vin viande fromages, etc, la farine qu'on y cuit se moud a arles. Personne n'habite l'Isle qui n'ait maison a arles comme la maison de l'Estang et celle de paris de Mr Compaing et a proprement comme la maison du jardin de la communauté du fauxbourg et la maison de St Nicolas rue St Victor.

Il y a quelques marais et paludes dans l'Isle le reste est habité. Il y a force bestiaux, en une grosse maiterie il y a 1000 ou 1500 brebis 100 vaches elles sont sauvages de qui l'on ne s'approche que de loin, jamais l'on en a de laict, pour les mettre a la boucherie lon y va avec artifice. Elles n'ont autre retraite que les champs jamais a lestable ont un vacher fort bien monté a cheval armé d'un ficheron, 80 ou 100 juments qui sont quasi comme ces vaches toujours en la campagne excepté que l'on les prend pour battre les bleds au lieu de céau en grange, et pour labourer dix et douze charrues en une maison, on ne laboure quasi qu'un pouce avant en terre. En toute l'Isle il n'y a pas un caillou. Il y aura de plus en une métairie 30, 40, 100 bœufs 10 ou 12 chevaux, nombre de volailles, etc, 20, 30, 40 valets de travail et une ou deux vieilles servantes.

Il n'y a aucune estable pour les bestiaux ny pour les bœufs ny moutons ni agneaux seulement il y a quelques chevaux de selle polis qui sont en estable tout le reste a l'enseigne de l'étoile en hyver et esté a la pluye au vent nulle grange ny grenier. Le bled est battu par des juments dans les champs yssue destre en gerbe, pour le bled est porté en arles.

En toute l'Isle on ne boit que leau que du Rosne telle métairie va la quérir deux lieues loin l'été quand le Rosne est bas, il y a des vents intolérables l'Isle a de la chaleur en été qui appelle a desespoir 4 ou 5 mois d'esté, il y a des moucherons avec des importunités desesperables de plus deux ou trois semaines durant en esté de petites mouches a milliers de millions qui portent a sa desesperade ; ces deux sortes d'animaux vont sur les bestiaux, sucent le sang les rendent maigres, les personnes y souffrent beaucoup spécialement la nuit ; l'on a des inventions de s'en deffendre en faisant le lict on le ferme si clos et si juste de rideaux ceux qui en ont si bien qu'il n'y en puisse point entrer et pour se coucher l'on fait une esmeûte en sa chambre avec des linges, chapeaux, etc puis l'on se couche habillement par dessous un coin de rideaux que l'on referme diligemment autrement on ne pourroit dormir. Cela picque furieusement, ou il y a des chambres relevées hautes de terre les moucherons s'en vont souvent en bas.

A la plupart des métairies il n'y a aucune cour la maison est en plein champ l'on y est a jour ouvert trente fois par delà ce que l'on voit en Picardie et a Marle. En la chambre ou j'ai couché deux nuits un chat quy eut esté dehors et quy eust heurté a la porte de ma chambre y fut bien entré, j'appuyois un petit baton contre la porte mais en touchant a la porte ce baton couloit car il n'y avoit rien ou l'ar-rester.

C'est la mode de l'Isle. Ayant donc regret de retourner à Paris sans voir cette Isle j'y fut le dix huit janvier j'y dis deux fois la messe je visitay nombre de métairies ou je manquais de toutes choses et de toutes les circonstances, j'y fis des tours de passe passe ainsy qu'à Garches pour la première (en blanc) avec monsieur le juge ainsy je catheschisay des serviteurs jouant avec eux sans y laisser dieu mercy de la retenue sacerdotale. Monsieur notre maitre du chaine Me des Mes qu'il seroit a désirer pour gagner ses gens. Il s'y trouve des gens qui de 10 et 12 ans n'ont veu prêtres ny cleres ny messes ny conférences et quand un valet se porte mal le Me l'envoye a l'hospital de la ville si son mal le presse et qu'il n'y puisse aller ny en un ny en plusieurs jours s'il demeure a la maiterie pour l'ordinaire son lieu sera assigné auprès d'un paillis c'est a dire un monceau de paille que l'on dit foire a paris, ce monceau est au champ près la maisterie ou l'on a battu le bled, on luy portera quelques morceaux de pain et a boire comme l'on pourroit faire a quelques bêtes, s'il meurt la estant décédé si l'on trouve quelque argent sur luy on l'employera a le faire porter en un lieu ou il y a une croix de pierre pour l'enterrer par ses compagnons, s'il n'a d'argent un de ses compagnons fait une fosse auprès du corps puis il le roule dedans et le couvre et met une croix de bois dessus. Voila l'usage commun de l'Isle. Il y a des maîtres et des maîtresses qui ont plus de bénignité charité courtoisie qui traittent les valets autrement plus et moins.

Quand aux maitres et maitresses de maisteries qui sont ou Mes ou fermiers comme Mr de l'Estang faisant valoir l'Estang de ses mains, il n'y a aucun Mes ou fermiers, de ces maiteries qui n'ayant aussi maison a la ville et ne pouvant faire autrement pour y retirer leurs bleds pour faire leurs provisions tels qu'ils soient, pour faire moudre leurs bleds etc. Ces Mes et maitresses estant malades vont sil est possible sinon estant décédés en l'Isle font porter leur corps en la ville...

L'isle a demandé des églises et des prêtres a playdé au parlement daix ; a obtenu contre feu Mgr d'Arles dernier décédé, reste l'exécution de l'arrest a quoi Mgr de présent veut satisfaire et y poursuivre les autres au lieu d'y estre poursuivy. Sur ce point j'ay dressé un dessein que j'ay communiqué sur le lieu aux experts, enfin ce dessein a esté applaudy de tous ceux quy l'ont veu. J'ay fait cela pour le porter a Monseigneur de la estant retenu comme vous savez jusqu'à votre reponce, je vous l'envoyé en forme de seconde conférence d'Arles dont la première fut le 7 septembre a paris. Item le plan de l'Isle et son interprétation par lettre alphabet fait par un des prêtres postulants de la communauté ».

Au mois de janvier 1635, Mgr de Barrault réunit à Arles une seconde "conférence sur l'établissement de paroisses en l'Isle de Camargue" qui aboutit à un projet en treize articles prévoyant la création d'une église paroissiale au centre du terroir, à Villeneuve, celle de cinq ou six succursales, d'une école paroissiale, d'un séminaire ainsi que l'organisation de missions. Pour les prêtres à désigner l'ordonnance stipulait fort judicieusement qu'il « seroit utile que tous ou la plupart desdits prêtres fussent du pays ou du voisinage afin de mieux entendre le langage de l'Isle ». Leur formation serait assurée par la Communauté de St-Nicolas du Chardonnet ou le Séminaire d'Arles<sup>3</sup>.

---

3 Ibid. f° 227

Le 14 août 1636, Mgr de Barrault promulguait une ordonnance portant "qu'il sera construit six chapelles dans l'Isle de Camargue", la dépense devant être assurée pour un tiers par les décimateurs, c'est-à-dire par l'Archevêque et le Chapitre de St-Trophime, et pour les deux tiers par les paroisiens. Le document prévoyait comme suit l'implantation territoriale de ces édifices : « la première entre la ville notre dame de la mer (les Saintes-Maries) et le Baron (Albaron) au milieu des mas de Vidallon et Taulemesse, la seconde entre le Baron et la ville darles au quartier dict la Courrege et vers le mas dict la Trésoriere, la troisieme celle de Sainte Cécile, la quatriesme au Sambuc près du grand Rosne en un vacant ou il y a une croix de pierre, la cinquiesme en la Camargue majour entre ou environ le mas de Roumiou Saint Germain et Villeneuve, la sixiesme au tenement dict de palmier proche le grand Rosne ». Il était également précisé que « les cinq premières auront sept a huit cannes de long dans œuvre et quatre a cinq de large, la sixiesme huit a neuf cannes de long et cinq de large... les logements (des prêtres) seront a deux estages denviron trois cannes et demy en quarré aux despens des seuls propriétaires », et que les desservants toucheraient un traitement de 200 livres par an<sup>4</sup>.

Toutefois ce programme ne fut pas exactement suivi et sa réalisation connut un certain retard puisque Mgr de Barrault ne devait donner que le 31 janvier 1639 le prix-fait d'une première tranche de travaux comprenant seulement la construction de quatre églises : celles du Palmier, de la Trésoriere, du Sambuc et de Villeneuve<sup>5</sup>. Ces quatre édifices étaient achevés à la fin de l'année 1643, quelques mois après le décès de Mgr de Barrault à Paris le 30 juillet de la même année.

Son successeur, Mgr de Grignan, ne manifesta pas autant de zèle dans le domaine de la construction puisqu'un tiers de siècle fut encore nécessaire pour pouvoir mener à bonne fin le projet mis en chantier en 1639. Le 5 mai 1651, c'était en effet au tour des habitants du quartier du Plan du Bourg de donner à prix-fait la construction "au tenement du pelloux" d'une cinquième église avec son presbytère qui devait présenter les mêmes caractéristiques architecturales que les édifices déjà élevés par Mgr de Barrault<sup>6</sup>.

Quelques années après, en 1656, il fallut procéder à la reconstruction de la façade de l'église du Sambuc qui menaçait ruine, sans doute faute de fondations suffisantes, et renforcer la nouvelle façade par de solides contreforts latéraux. Cet ouvrage, commencé le 14 mars 1656, était achevé le 13 mai suivant<sup>7</sup>. Enfin, le 30 octobre 1673, c'est-à-dire trente ans après la mort de Mgr de Barrault, les particuliers possédant biens au quartier de Boismaux donnaient à prix-fait la construction d'une dernière église avec son presbytère qui prenait rang comme sixième succursale de « l'Isle de Camargue »<sup>8</sup>. Sur les anciens plans de la région, notamment sur la carte de Cassini publiée vers 1780, on repère facilement ces six églises succursales dans le vaste terroir qu'enfermaient les deux bras du Rhône. D'autre part, les procès-verbaux de visite pastorale des archevêques d'Arles qui ont été conservés, comme ceux de 1699 et de 1740, nous révèlent que ces églises rurales, bien que d'une architecture fort simple, n'en possédaient pas moins un mobilier important et tous les ornements nécessaires à l'exercice du culte<sup>9</sup>. Mais les églises de Camargue n'ont pas échappé aux troubles de l'époque révolutionnaire. Après avoir été désaffectées, elles ont été vendues comme biens nationaux ; leur mobilier a été détruit ou dispersé. Certaines d'entre elles ont été purement et simplement démolies et leurs matériaux réemployés pour construire des bâtiments agricoles ou des digues.

---

4 Ibid. f° 511

5 Cf. Annexe n° 1

6 Cf. Annexe n° 2

7 Cf. Annexe n° 3

8 Cf. Annexe n° 4

9 Cf. Annexe n° 5

D'autres ont été si radicalement transformées qu'il n'est plus possible de retrouver un seul vestige de leur structure ancienne. A notre époque, des six succursales édifiées de 1639 à 1673 entre les deux bras du Rhône et la mer, il ne reste plus que deux bâtiments identifiables : l'église du quartier du Sambuc et l'église du quartier de Villeneuve auxquelles il convient maintenant de consacrer une rapide étude architecturale.

**L'église du Sambuc** (photo ci-dessous) se présente aujourd'hui sous la forme d'un bâtiment à nef unique, orienté est-ouest, que recoupe en son milieu un art diaphragme en pierre de taille contrebuté à l'extérieur par de hauts contreforts appareillés. Les murs gouttereaux en blocage de moellons, surmontés d'une génoise à un et deux rangs de tuiles, portent une toiture en batière dont la charpente recouvre une fausse voûte intérieure en berceau brisé. Seuls les encadrements des ouvertures, les contreforts, les chaînages d'angle et le petit clocher-arcade porté par le mur pignon occidental sont en pierre de taille, matériau qui provient probablement des carrières de Beaucaire. Contre le mur du midi s'adosse un autre bâtiment, l'ancien presbytère, qui présente les mêmes caractéristiques de structure. Comme il est facile de le vérifier en relisant les documents d'archives publiés ci-après en annexe, l'édifice que nous venons de décrire sommairement correspond tout à fait aux clauses des prix-faits passés par Mgr de Barrault les 7 et 14 février 1639 pour la construction de l'église du Sambuc. Il ne saurait y avoir le moindre doute à ce sujet.



On retrouve en effet dans la structure du bâtiment actuel toutes les caractéristiques d'ordre technique prévues dans les contrats précités comme les murailles en maçonnerie de blocage, les fenêtres, portes et chaînages d'angle en pierre de taille, la grande porte d'entrée encadrée de pilastres d'ordre dorique dont le fronton triangulaire est décoré d'une niche, l'oculus de forme ronde qui la surmonte, l'arcade en tiers point qui se dresse au milieu de la nef avec ses contreforts extérieurs, le clocher-arcade sur le pignon, les murailles du logement des prêtres en maçonnerie de blocage au rez-de-chaussée et en pierre de taille à l'étage avec un cordon en saillie.

Il convient cependant de signaler que l'édifice a fait l'objet de plusieurs transformations depuis 1639. Tout d'abord en 1656, lorsqu'on a entièrement reconstruit la façade en l'épaulant de massifs contreforts latéraux qui ne devaient certainement pas exister à l'origine. De même, les toitures, que le prix fait prévoyait en tuiles canal posées à bain de mortier sur un plancher de bois comme c'était l'usage au XVII<sup>e</sup> siècle, ont dû être remaniées par la suite quand on a remplacé les chevrons débordants par une corniche à la génoise.

La toiture actuelle en tuiles plates mécaniques doit dater de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ou du début du siècle suivant<sup>10</sup>.

Quant à l'**église du quartier de Villeneuve**, construite également en 1639 par Mgr de Barrault, son identification avec le bâtiment situé à l'angle des routes départementales D 37 et D 36 b me paraît l'évidence même tellement cet édifice présente d'analogies de structure avec l'église du Sambuc. Comme cette dernière, il s'agit d'une construction de plan rectangulaire, orientée est-ouest, dont le mur pignon occidental, qui a conservé sa corniche terminale d'origine, possédait il y a encore quelques années une ordonnance identique à celle de l'église du Sambuc c'est-à-dire une porte en plein cintre encadrée de pilastres d'ordre dorique soutenant un fronton triangulaire dans le centre duquel s'inscrivait une petite niche en cul de four, le tout étant surmonté d'un oculus circulaire. On retrouve donc ici les mêmes caractéristiques architecturales qu'à l'église du Sambuc, telles qu'elles étaient d'ailleurs prévues dans les prix-faits des 8 et 14 février 1639 passés par Mgr de Barrault, ce qui autorise à en conclure que les deux édifices appartiennent à la même campagne de construction et sont rigoureusement contemporains.

Les deux puissants contreforts de pierre de taille placés dans le prolongement des murs latéraux du nord et du sud sont postérieurs. Ils ont été construits après coup car ils ne sont pas en liaison avec les chaînages d'angle. Il a dû se produire ici le même phénomène qu'à l'église du Sambuc mais, au lieu de reconstruire entièrement le mur pignon qui devait lui aussi dangereusement déverser, on s'est borné à en contenir la poussée par ces deux massifs appareillés qui, il faut le reconnaître, ne sont pas du plus heureux effet.



Église de Villeneuve avant travaux (cl. Michèle Brabo)

---

10 En Provence, depuis le haut Moyen Âge, les toitures ont toujours été constituées de rangées de tuiles canal à emboîtement posées à bain de mortier (*teùlo bagna*) sur un plancher de bois (*taulan*) porté par des chevrons (*traveto*) espacés en général de six à la canne (1m 98). Ces chevrons étaient engagés directement dans la maçonnerie des murs gouttereaux et leur saillie à l'extérieur formait un avant-toit d'environ deux pans (0 m50) qu'on appelait "*la passado*". On peut citer comme bel exemple encore en place de ce type de toiture celle du mas de Bastières qui date de 1655. Vers 1670-1680, on voit apparaître dans les documents les premières mentions de corniches à rangs de tuiles superposés appelés génoises. Le prix-fait de construction de l'église de Boismaux en 1673 est précisément le premier texte qui mentionne une passade "à la génoise" (Cf. Annexe n° 4). Les deux types d'avant-toit à chevrons débordants et à génoise ont coexisté dans la région d'Arles jusqu'à notre époque.

Dans l'ensemble, l'église de Villeneuve n'a pas été aussi bien conservée que celle du Sambuc. Transformée en bâtiment agricole après sa désaffectation sous la Révolution, elle a subi de regrettables remaniements : adjonction d'une construction annexe contre le mur septentrional, ouverture et fermeture de plusieurs baies dans le mur méridional et, plus récemment, une inconcevable « restauration » qui a totalement fait disparaître l'encadrement de la porte et le fronton avec sa niche. Par contre la toiture en batière, constituée de tuiles canal posées à bain de mortier, a conservé son aspect ancien. Elle repose latéralement sur une corniche à la génoise à deux rangs de tuiles qui, comme au Sambuc, doit dater de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle ou du début du siècle suivant, la toiture d'origine étant sûrement à chevrons débordants.

On remarquera au pied du mur du midi plusieurs bancs de pierre de taille dont les ambages en forme de consoles sont indiscutablement les "pies dres" que le prix-fait du 8 février 1639 avait prévu « autour de l'église pour porter laiz qui doit servir de siège », c'est-à-dire les consoles placées tout autour de la nef sur lesquelles reposait une planche de bois pour faire asseoir les fidèles.

Il semble par contre n'être rien resté, ni au Sambuc ni à Villeneuve, des autels, fonts baptismaux et bénitiers "gaudronnés" en pierre de taille également prévus dans le même document pour les besoins du culte. Telles qu'elles nous sont parvenues, les deux églises du Sambuc et de Villeneuve n'en constituent pas moins un intéressant échantillon de l'architecture religieuse rurale de l'époque classique. Répondant à un programme précis, ces édifices sont particulièrement fonctionnels puisqu'ils regroupent dans le même bâtiment la nef de l'église, la sacristie et le logement des desservants. Par la simplicité de leur volume, la sobriété voulue de leur décoration, ils s'intègrent parfaitement dans le paysage agreste qui les environne.

L'architecte qui en a dessiné les plans reste inconnu, les prix-faits passés aux entrepreneurs ne contenant aucune indication sur ce point. Était-ce un maître d'œuvre local ? Cela est fort possible car la technique de construction utilisée est tout à fait traditionnelle mais on peut également se demander si ces plans n'auraient pas été donnés ou suggérés par l'un des prêtres de la communauté parisienne de St-Nicolas du Chardonnet avec le concours de laquelle Mgr de Barrault voulait mener à bien son œuvre de rechristianisation de la terre de Camargue<sup>11</sup>. Bien que plus ou moins gravement dénaturés depuis l'époque de leur construction, ces édifices religieux encore debout de nos jours méritent toute notre considération et notre respect. L'indiscutable intérêt qu'ils présentent pour l'histoire du patrimoine architectural de notre région justifie par avance toutes les mesures de sauvegarde et de protection qui s'imposent, ne serait-ce que pour éviter le retour des regrettables erreurs dont l'un d'entre eux a encore récemment été la victime.

## **1 — EGLISES DU PALMIER, DE LA TRESORERIE, DU SAMBUC ET DE VILLENEUVE Archives des Bouches-du-Rhône 403 E 281 f° 61. Notaire J. Escoffier**

Le 31-1-1639, l'Archevêque d'Arles Jean Jaubert de Barrault, l'archidiacre du Chapitre de Saint-Trophime et les syndics du corps des particuliers du quartier « dict de palmier en lisle de camargues » en exécution du verbal du 14 décembre dernier, de l'ordonnance de l'Archevêque d'Arles du 14-8-1636 « portant que seront construites six églises aux dépens des décimateurs pour un tiers et pour deux tiers pour les propriétaires », après délivrance des enchères faite à Jean Borel, maître maçon

---

11 La communauté de St-Nicolas du Chardonnet a été créée à Paris en 1631 par Adrien Bourdoise sur les conseils de saint François de Sales et de Bérulle pour le service des paroisses et la formation des jeunes prêtres. Elle avait pour bienfaiteur et protecteur Guillaume Compaing, secrétaire du Roy, Seigneur de Les-tang. On remarquera que ces deux personnages sont mentionnés dans le procès-verbal de description de la Camargue de 1635.

d'Arles, donnent à prix-fait à ce dernier « scavoit est a bastir et construire une eglise aud.quartier de **Palmier** dans lad.isle de camargues au lieu et endroit quon luy désignera lad.eglize sera de huit cannes de longueur dans œuvre et de trois cannes et demy de large et seront les fondements creusés de la profondeur que lon montrera aud.prisfachier et basti de trois pans et demy despesseur et depuis le rez de terre jusques au couvert aura trois cannes dhauteur et deux pans et demy despesseur muraille de postoire a bon chaux et sable enduite par dedans de deux mortiers lun gris et lautre blanc et par dehors bien rebouquat et enduict dun mortier gris et crespit, faisant les fenestres quy luy seront monstrées de taille comme aussy les portes et les coings et la grande porte de lentrée a lordre dorique avec une niche dans les frontispice et une fenestre en rond de quatre pans dans œuvre et les autres fenestres de cinq pans dhauteur et deux pans et demy de large dans œuvre faisant une cornisse de taille au plus haut de la mestresse muraille du devant.

Plus sera tenu led.prisfachier fere un arc au mitan de leglize au tiers point de taille de deux pans et demy despesseur et un buget de plat et les deux ancoules par dehors quy auront six pans de sortie et deux pans et demy despesseur de maçonnerie avec les coins de taille le moins dun demy buget et les coins de leglize dun queyron. La longueur de lad.eglize sera raccourcie pour faire la sacristie de douze pans dans œuvre et ce par une muraille dun queyron et la séparation des deux sacristies dun demy buget. Estant au choix dud.prisfachier de faire toute la taille de pierre de Beaucaire ou bien de Fontvieille et les murailles de lhabitation des prestres seront scavoit le premier estage de massonerie les fondements de trois pans despesseur et sur terre de deux pans et depuis le plancher jusques au couvert dun queyron faisant portes et fenestres la ou il luy sera monstre et fera régner la coudière tout autour.

Sera en outre tenu fere la place de la cheminée dans la muraille de pastoire et fera le contrecor dun queyron et les jambaiges de la cheminée de mesme avec aussy son eyguier et les armoyres partout ou luy sera monstre tant aux sacristies que au logement et a leglize et a leglize celluy des argenteries avec sa pissine ».

Suivent les prix. «... et ce quy est en blot scavoit le degré devant la porte de leglize, le lindau pierre de Beaucaire, le vase pour les fonts baptismaux, de deux pans et demy dans œuvre gaudronné par dehors soubste-nu par une colonne et un degré au devant, le benoitier de lautre costé aussy gaudronné de bonne pierre quy tienne leau comme aussy le clocher que led.prisfachier sera tenu de faire de taille sur la mestresse muraille dessus la porte de leglize quy sera dun buget de plat et de la longueur de trois pans dans œuvre et six pans de hauteur aussy dans œuvre. Et les deux autels scavoit celluy de leglize et celluy de la sacristie et les pie dres au tour de leglize pour porter laiz quy doit servir de siège pour prix au tout de soixante sept livres dix sols ».

Achèvement prévu pour la Toussaint, payement de 600 l. d'acompte, 300 l. à Pâques, 900 l. pour l'Assomption N.D. le solde après achèvement. Il est précisé que la dépense sera partagée comme suit : un tiers pour l'Archevêque et le Chapitre à parts égales, deux tiers pour les particuliers du quartier du Palmier. De plus, le pris-fachier sera tenu de faire prendre aux plâtriers quy feront le couvert les tuilles qu'il aura portés sur le lieu a lestime de deux hommes experts q'ils accorderont a lamiable». Caution de Pierre Eyme, plâtrier. Témoin : Antoine Lombard, maître maçon d'Arles.

f° 77. Le 7-2-1639, convention identique passée à Antoine Lombard, maître maçon d'Arles, pour la construction de l'église du quartier de la **Trésorerie** et aux mêmes conditions, f° 81 v° : Le même jour, convention identique passée à Antoine Abeau, maître maçon, d'Arles, pour la construction de l'église du quartier du **Sambuc**.

f° 89 v° : Le 8-2-1639, convention identique passée à Henry Gendre, maître maçon d'Arles, pour la construction de l'église du quartier de **Villeneuve**. Témoin : Antoine Roman prêtre de l'Oratoire.

f° 105 v° : Le 14-2-1639, prix-fait donné à Antoine Fouilloux, maître menuisier d'Arles, pour la charpente et la menuiserie de l'église du quartier du **Palmier** « scavoir est le couvert de leglize de bon bois et bien conditionné, mettra le saumier carré dun pan et demy dhauteur et un pan despesseur et deux panciers de long en long de la mesme jauge du saumier et ne pourront estre lesd.saumier et pancieres que de deux pièces en longueur, les travettes de cinq a la canne de demy pan dhauteur et autant despesseur moins un pouce et bien en son carré sans chanfranure couvers daiz desclape de dix au pan le tout blanchy oinctat bugetat et fueillat et tout de mesme les couverts du logis des prestres.

Et pour les planchers dud.logis les saumiers seront de la mesme jauge cydessus exprimée les travettes de six a la canne couvert de taulan de huict au pan jointant a demy bois blanchy et bugetat bien conditionné et cloué en bon père de famille, fera la grande porte de leglize dune canne et demy pan de large et denviron onze pans dhauteur de taulan par derrière et de melle par devant sans aubech bien cloué et blanchy, toutes les autres portes dud.logis de bois blanc daiz de ponche par derrière et daiz doublé par devant, comme aussy les fenestres de la mesme qualité... ». Prix : 10 livres 10 sols la canne carrée. En outre « mettra une pos de taulan autour de leglize pour servir de siège blanchye et un quart de rond par devant ». Il fera encore le couvercle des fonts baptismaux en bois de noyer, les châssis des trois fenêtres vitrées, deux portes de noyer pour les sacristies, les portes des armoires selon l'estimation faite par experts communs. Il commencera à travailler dès que les murailles auront été montées et sera payé au fur et à mesure de la besogne.

f° 109 : Le 14-2-1639, prix-fait donné à Martin Chambeirier maître plâtrier d'Arles « scavoir est a faire la tuilisse tant au couvert de leglize que de lhabitation des prebstres du quartier du **Palmier** et ce a tuille baignât a chaux et sable et les tuilles bien cuits et conditionnés et en les posant non estiras. Et sera tenu led.prisfachier de prendre les tuilles que le mre masson quy a prins a prisfait le bastiment aura sur le lieu a lestime de deux hommes quil choisiront amiablement. Estant aussy tenu led.prisfachier de mètre a la tuilisse de massaquans de pierre ou de brique cuite et non de terre crue et les mavonnats sil en faut au logis des prebstres seront de bons mavons bien conditionnés dun pan de tour carré apellés membres posés a bon chaux et sable. Ayant esté de pache accordé entre lesparties que aussy tost que le mre charpantier aura couvert des aiz led.prisfachier sera tenu dentrepozer les tuilles a sec pour esviter le danger des pluyes et incontinent après les mettre en bon estât a chaux et sable comme dessus affin que le tout soit fait et parachevé comme il promet dans dix ou douze jours après ».

Prix : 2 L. II s. la canne carrée selon la délivrance faite aux enchères, payable la moitié avant de commencer et le solde après achèvement pour un sixième par l'archevêque, un sixième par le Chapitre et deux tiers par les particuliers du quartier du Palmier.

f° 112 : Le même jour, prix-fait de la charpente de l'église du **Sambuc** donné à Antoine Fouilloux menuisier aux mêmes conditions que pour l'église du Palmier.

f° 115 v° : Le même jour, prix-fait de la toiture de l'église du Sambuc passé à Honoré Maunier, maître plâtrier d'Arles, aux mêmes conditions que pour l'église du Palmier.

En marge : le 14-4-1640, quittance de 170 l. 10 s. 2 d. pour le prix des couverts après cannage de Marcellin Lombard maître maçon et cancellation du contrat.

f° 118 : Le même jour, prix-fait de la charpente de l'église de la **Trésorerie** passé à Barthélémy Cannat, menuisier d'Arles, aux mêmes conditions que pour l'église du Palmier, f° 121 v° : Le même jour, prix-fait de la toiture de l'église de la **Trésorerie** passé à Henry Bellon, maître plâtrier d'Arles,

aux mêmes conditions que pour l'église du Palmier. f° 124 : Le même jour, prix-fait de la charpente de l'église de **Villeneuve** passé à Antoine Fouilloux, menuisier d'Arles, aux mêmes conditions que pour l'église du Palmier. f° 127 v° : Le même jour, prix-fait de la toiture de l'église de **Villeneuve** passé à Honoré Maunier, maître plâtrier d'Arles, aux mêmes conditions que pour l'église du Palmier.

**401 E 149 f° 766 v°, Notaire E. Blanc.**

Le 29-8-1639, cession par Jean Borel, maçon d'Arles, à Étienne Lombard et Jacques Rougier, maçons d'Arles, du « prisfait restant du bastiment de la chapelle et maison pour les prebtres en Camargue quartier dict de **palmier** baillé aud.Borel par Mgr l'archevesque dudit arles... consistant led.-restant en la susdite maison des prebtres que lesd.Lombard et Rougier promettent entièrement parachever entre cy et par tout le mois de novembre prochain conformément a la teneur dud.prisfait a raison de deux livres la canne carrée... avec pache que pardessus led. prisfait poseront les pierres pour le clocher de lad.chapelle que led.Borel fera tailler... « Acompte de 50 livres. En marge : le 21-11-1639, quittance de 155 livres 14 sols en déduction. Quittance finale du 13-2-1640.

**403 E 321 F° 556. Notaire B. Desvignes**

Le 30-10-1643, Pierre Vetton, menuisier d'Arles, donne quittance à Mgr de Barrault de 463 l. 15 s. 9 d. « pour le couvert de bois planchers postes et fenestres que led.Vetton a fait en leglise ou chapelle du quartier de Villeneuve en lisle de camargues et a la sacristie suivant le contrat de prisfait que luy en avoit esté passé devant moy notaire le cinq aoust mil six cens quarante un ».

f° 569 et f° 570, les 2 et 3-11-1643, quittance donnée par Henri et Nicolas Gendre maçons d'Arles à Mgr de Barrault et au Chapitre de St Trophime pour solde des travaux faits à la chapelle de Villeneuve et à la sacristie après réception par Pelissier arpenteur-juré.

**2 — EGLISE DU PLAN DU BOURG<sup>12</sup>**

**Archives des Bouches-du-Rhône 403 E 329 f° 286. Notaire B. Desvignes**

Le 5-5-1651, le syndic du Chapitre de St-Trophime et les syndics du Corps des particuliers de la fabrique de la chapelle du Plan du Bourg donnent à prix-fait à Toussaint Gibert, maçon d'Arles, « a bastir et construire une eglise et maison claustralle oignant icelle dans led.quartier du Plan du Bourg et terroir du tenement du pelloux au lieu et endroit quon luy désignera laquelle eglise sera de six cannes de longueur et de trois cannes et demy de largeur... (mêmes détails techniques que pour les églises précédentes) sera également tenu led.prisfachier de faire le toit de ladite eglise et maison de bon thuille de Meyne a bon mortier a chaux et sable et de mavonner léglise de brique dun pan en carré...» Achèvement de l'ouvrage au mois d'août suivant. Suivent les prix.

f° 393 v° : Le 4-7-1651, prix-fait de la toiture de l'église du Plan du Bourg passé à Barthélémy et Maurice Cannat père et fils et Girard Astoin, menuisiers d'Arles, « seront tenus lesd.prisfachiers de mettre ausd.couverts trois saumiers a chacun scavoir un affres et deux panciers dun pan et demy dhauteur et un pan despesseur et six travettes a la canne de la jauge ordinaire avec des ez de couchées par dessus le tout bien aplanat bugetat et cloué et lesd.saumiers de la maison des ptres nauront qun pan et quart dhauteur... plus seront tenus faire toutes les portes de ez double par devant et de taulan par dernier...».

Prix : 14 livres 10 sols la canne carrée. Ils commenceront lorsque les maçons auront fini de monter les murailles. Acompte de 500 livres. Le corps des particuliers contracte un emprunt pour payer sa part de l'ouvrage.

---

<sup>12</sup> Détruite durant la grande révolution l'église paroissiale du Plan du Bourg fut transférée le 12 mai 1837 à Faraman puis le 15 juillet 1855 à Barcarin.

### **3 — EGLISE DU SAMBUC**

**Archives des Bouches-du-Rhône 403 E 334 f° 152. Notaire B. Desvignes**

Le 14-3-1656, prix-fait donné par l'Archevêque d'Arles et le Chapitre de Saint Trophime à Georges et Esprit Quinson frères maîtres maçons d'Arles « a démonter et abatre a leurs propres cousts et despens le devant de lesglise parrochiale du cartier du Sambuc en Camargues et ce tout autant que contient la corruption de la muraille de devant de lad.esglise jusques au couvert dicelle et le tout refaire a neuf en bon estât et en bon père de famille. Comme aussy faire deux ancoulles une de chasque costé du devant de ladite esglise le tout de pierre de pastoire entourées les deux ancoulles dune cadette de demy buget et faisant icelles de trois pans et demy despesseur et leur baillant une canne de proffondeur au fondemant les faisant aussy régir deux pans sous la muraille de lad.esglise et la hauteur desd.ancoulles devant estre de deux cannes et demy sur terre et la longueur sera au pied dune canne et au haut de cinq pans, plus metront lesd.prisfachiers des planches de chaine au dessous du fondement desd.ancoulles et la proffondeur du fondement dicelles ne sera mesuré quaras de terre, reffairont encores iceux prisfachiers le devant de la porte de lad.esglise les chapitiaux et autres pierres quy se treuveront rompues fournissant aussy tous les matériaux nécessaires... «Prix : 250 livres dont 100 comptant, achèvement prévu au mois avril suivant. En marge : le 13-5-1656, quittance de 150 livres de solde et cancellation du contrat.

### **4 — EGLISE DE BOISMAUX**

**Archives des Bouches-du-Rhône 403 E 351 f° 490. Notaire Balthazard Desvignes**

Le 3-10-1673, prix-fait donné par les intendants de la chapelle du quartier de Boismaux à François Lombard maigre maçon d'Arles à la suite de l'assemblée tenue le 15-11-1671, « savoir est a faire la bastisse et construction de lad. chapelle et maison claustralle la joignant au lieu et endroit quy luy sera indiqué dans le Cartier de Boismaux et suivant le modelle qui en a esté dressé signé par les parties et remis au pouvoir de moy notaire y faisant les portes et fenestres marquées dans led.modelle de bonne pierre de taille de fontvieille, fera tous les fondements de lenceinte tant de lad. église que de la maison clostralle de trois pans despesseur creusés deux pans dans terre et les autres du dedans ne seront que de deux pans despesseur pierre boudriere a bon mortier a chaux et sable et tous eslevés sur le terrain de quatre pans, sur les fondements de trois pans despesseur fera un muraille de deux pans despaisseur et de la hauteur savoir celles de leglise de vingt pans sous la travette et celles de la maison de onze pans donnant les pantes aux pignons de quatre pans par canne le tout pierre de pastouire du mouleirés et bon mortier a chaux et a sable et les cantons liés avec queyrans et lesd.murailles rebouquées par dehors a pierre vive et les dedans enduits avec bon mortier gris et blanc et sur les murailles des fondements de deux pans y fera une muraille de queyron mesme pierre de fontvieille eslevée suivant et a proportion de la pante, fera aussy tous les couverts tant de lad.église que maison de tuillots de Meynes bien cuits et conditionnés et neufs et les passades a la génoise et les mavonats a malons de membre ». Délai de livraison laissé en blanc. Prix : la pastouire à 18 l. 10 s. la canne carrée avec les enduits, les queyrans à 9 l. 10 s. la canne carrée, les couverts et malons à 3 l. 10 s. la canne carrée « cannant tant plain que vuide et les passades a la génoise seront cannées suivant les rangées ». Les prisfachiers touchent 600 l. d'acompte.

### **5 — PROCÈS-VERBAUX DE VISITE DES ÉGLISES SUCCURSALES DE CAMARGUE**

**Archives des Bouches-du-Rhône. III G 301**

Procès-verbal de visite par Mgr de Mailly archevêque d'Arles en date des 14 et 15 septembre 1699. Mention des tableaux figurant au maître-autel.

— **Notre Dame du Palmier ou des Sansouires** : un grand tableau représentant l'Assomption de la Sainte Vierge.

- **Villeneuve** : tableau de la Sainte Famille.
- **Sainte Cécile** : tableau de sainte Cécile.
- **Le Sambuc** : tableau de la Sainte Vierge.
- **Boisverdun** : retable avec grand tableau.

**Archives des Bouches-du-Rhône. III G 302. f° 478.**

Procès-verbal de visite par le vicaire général de l'Archevêché d'Arles, le 6-9-1740, **Villeneuve** : « a l'autel le tableau représente la Sainte Famille il est en bon état le sanctuaire est fermé par un balustre de bois ».

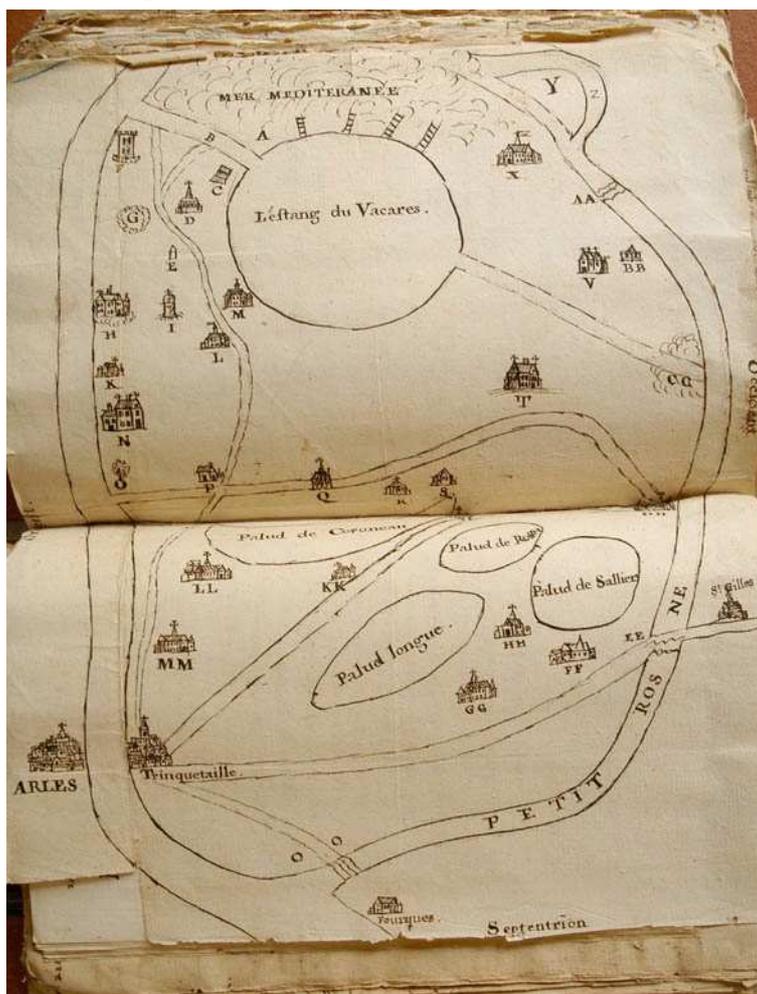
Le 7-9-1740, **le Sambuc** : « a l'autel le tableau qui est a l'antique représente la Ste Vierge et les Stes Maries ; le sanctuaire est séparé par un balustre de bois ».

**Boisverdun** : « a l'autel il y a un tableau neuf représentant l'Assomption de la Sainte Vierge », sur les crédences « deux tableaux lun représentant St Xavier et lautre Ste Marthe », sur la porte « la Nativité de la Ste Vierge ».

**Notre Dame des Sansouires** : « a l'autel le tableau représente l'Assomption de la Sainte Vierge ».

Le 11-9-1740, **la Trésorière** : « le tableau représente St Louis roi de France aux armes de Mr de Moulin primicier du Chapitre ». Suivent les ordonnances de l'Archevêque concernant l'entretien du bâtiment du mobilier et des ornements.

Texte de Jean BOYER, Conservateur en chef honoraire des Musées nationaux, extrait du *Courrier du Parc Naturel Régional de Camargue*, n°10, mars 1977.



Carte des églises de Camargue, 1635 (médiathèque d'Arles : ms 151)

Reproduction autorisée avec la mention "Site patrimoine de la ville d'Arles - [www.patrimoine.ville-arles.fr](http://www.patrimoine.ville-arles.fr) ainsi que le nom du ou des auteurs

Direction du Patrimoine - Hôtel de ville - BP 90196 - 13637 Arles Cedex  
Tél. 33 (0)4 90 49 38 20 Fax. 33 (0)4 90 49 35 30 Email : [patrimoine@ville-arles.fr](mailto:patrimoine@ville-arles.fr)